Image not found or type unknown

operation frein au kiki !!!!

Par **vivi06**, le **22/02/2009** à **19:09**

je suis rentrer en hopital dejour de chrirurgie pediatrique pour que mon fls de 30 mois ce fasse operer d'un frein au kiki et d'une hydrosel
l'intervention c'est bien derouler ....je suis repartie le soir meme avec plusieurs ordonnance de la pommade local a mettre au niveau du kiki de mon fils ainsi que du paracetamol et de l'anti inflamatoire
il s'avere au bout de 24h je me suis rendu compte que sn kiki n'avait pas changer !!! je me suis adresser a un pediatre qui m repondu que le frein etais tjs la il n'avaispas etais operer du kiki !!!!

que dois je faire en terme legal aupres du chirurgien
tout en sachant que cette personne ma bien preciser en partant "votre intervention c'est bien passer , faite en sorte de bien lui mettre la pommade , mais ne vous inquietez pas si il pleure normal sa doit lui bruler a la miction !!!"
sa me parait abérent cette situation !!
je voudrais avoir la marche a suivre avant de lui sauter a la gorge

par avance merci bcp

Par **cram67**, le **23/02/2009** à **13:51**

Avant de partir dans un règlement de compte à okcoral, êtes vous déjà retourné voir le chirurgien en question à fin de discuter entre gens civilisés ?
S'il refuse, ou vous envoi pêtre sans vous donner d'explications, alors là oui nous prendrons les armes !

Par **vivi06**, le **28/02/2009** à **20:30**

merci pour votre conseil !!
je suis retourner voir le chirurgien et elle c'est excuser d'avoir oublier l'acte
je vais donc dans quelques mois revoir un autre medecin
merciii!!

Par **cram67**, le **01/03/2009** à **03:27**

ben vous voyez ! il suffit de parler avec les gens avant de déclencher des procédures ! et pourquoi pas garder le même chirurgien, cela ferait des économies...
enfin l'important elle s'est excusé...
bonne continuation à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés